

SERVICE: Intercommunales\*

Visa du Service:

Visa de M. la Directrice générale f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 25 NOVEMBRE 2019

---

SEANCE PUBLIQUE

N° 10.- INTERCOMMUNALES - Neomansio, S.C.R.L., - Assemblée générale du 19 décembre 2019  
- Ordre du jour – Plan stratégique 2020-2021-2022 : examen – Propositions budgétaires pour les années  
2020-2021-2022 : examen – Lecture du procès-verbal - Approbation

LE CONSEIL,

Vu le courrier daté du 29 octobre 2019, transmis par Neomansio, S.C.R.L informant la Ville  
de la tenue d'un Assemblée générale ordinaire le 19 décembre 2019 ;

Vu les statuts de Neomansio, S.C.R.L.;

Vu le Code de la démocratie locale et de la Décentralisation et notamment les article L1122-  
27, L1122-30 ainsi que les articles L1523-1 à L1523-18 ;

Attendu que le Conseil communal en sa séance du 28 janvier 2019, a désigné Madame S.  
BELLY, Echevine et Messieurs D. NYSSSEN, J.F. ISTASSE, J.F. DENIS et B. THOMAS Conseillers  
communaux ;

Vu l'avis émis par la Section de Madame la Bourgmestre en séance du 21 novembre 2019 ;

A l'unanimité,

Par \*\*\* voix contre \*\*\* et \*\*\* abstentions,

DECIDE

- Art. 1.- de prendre acte de la convocation et de l'ordre du jour de l'Assemblée générale  
ordinaire du 19 décembre 2019 de Neomansio, S.C.R.L. ;
- d'approuver le plan stratégique 2020 - 2021 - 2022 ;
  - d'approuver les propositions budgétaires pour les années 2020 - 2021 -  
2022 ;
  - de prendre acte que la lecture et l'approbation du procès-verbal se feront  
en séance;
  - de mandater les délégués de la Ville de Verviers à l'Assemblée générale  
de Neomansio, S.C.R.L. en vue de rapporter la décision prise par le  
Conseil communal,

Art. 2.- de transmettre la présente délibération à Neomansio, S.C.R.L.